



Rapport Financier

Exercice 2022

Adopté lors de l'Assemblée Générale du 4 février 2023



Réseau AMAP Hauts-de-France
40 Avenue Roger Salengro, Saint-Laurent-Blangy
14 rue du 8 mai 1945, Amiens
contact@amap-hdf.org

HM

Table des matières

Introduction.....	3
Bilan de l'exercice 2022.....	4
A. Les produits de l'association.....	4
B. Les charges de l'association.....	9
Trésorerie.....	12

Introduction

L'exercice comptable d'AMAP HDF débute au 1er janvier et se termine au 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes et dépenses de l'exercice 2022 seront réellement encaissées ou débitées en 2023-car elles correspondent bien à des actions 2022.

Pour 2022, le compte de résultat fait apparaître un **déficit de 178€** (pour rappel, en 2021, il y avait un excédent de 7 222 €).

Remarque : Dans le compte de résultat, le comptable doit tenir compte des années précédentes (reprise des fonds dédiés, pour 2020 et 2021 une somme trop importante pour la prévoyance et la formation professionnelle avait été provisionnée que l'on retrouve dans le compte de résultat en « autres charges »). L'expert comptable doit également indiquer la « dotation aux amortissements » qui correspond à l'amortissement de l'ensemble des biens de AMAP HDF.

D'une manière générale, en 2022, les recettes et les charges ont baissé pour diverses raisons : le prévisionnel prévoyait un résultat de l'ordre de 160 030€, le réalisé est en réalité de 153 179€ (pour rappel, en 2021, le réalisé était de 160 123€).

Un suivi régulier par la commission trésorerie des produits perçus a permis de déterminer de manière pertinente les dépenses à réaliser et celles non réalisables.

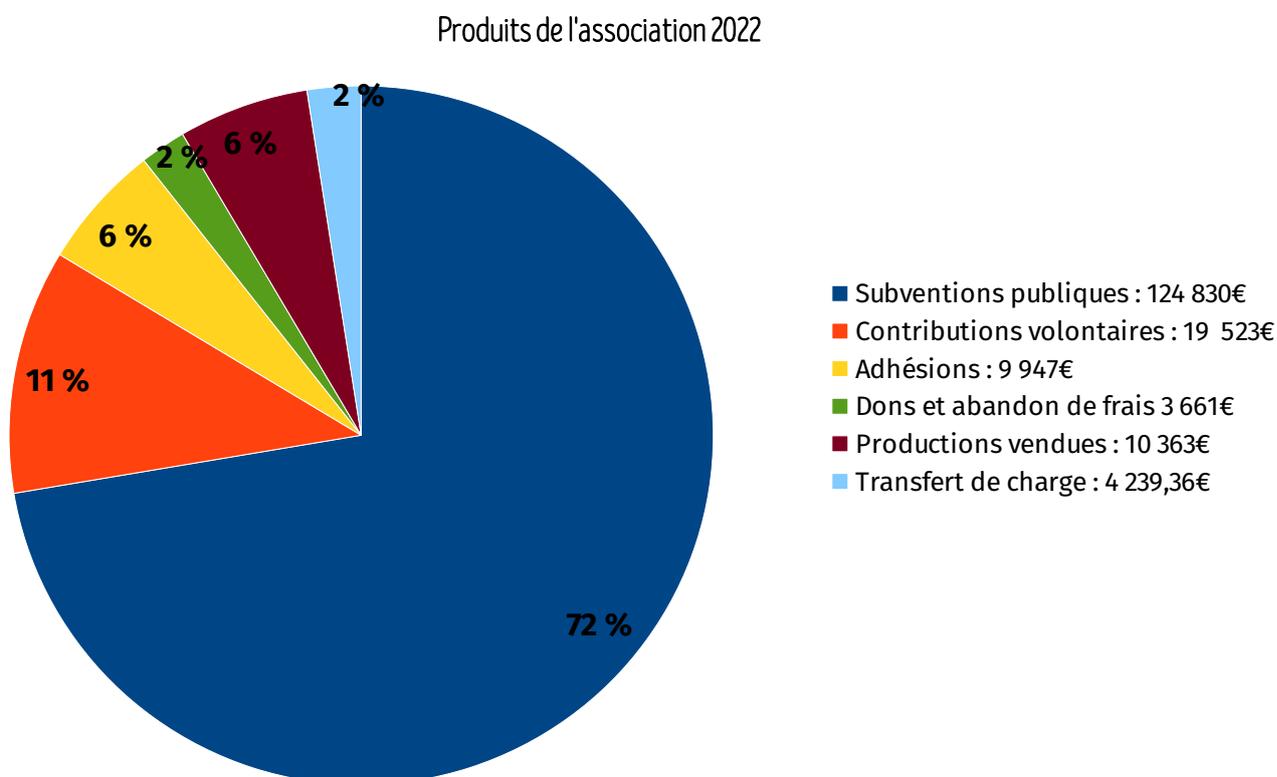
A. Les produits de l'association

Sans la valorisation des heures de bénévolat, les produits de l'exercice 2022 s'établissent donc à 153 040 € soit une diminution de 4,3% par rapport à 2021 (160 123 €).

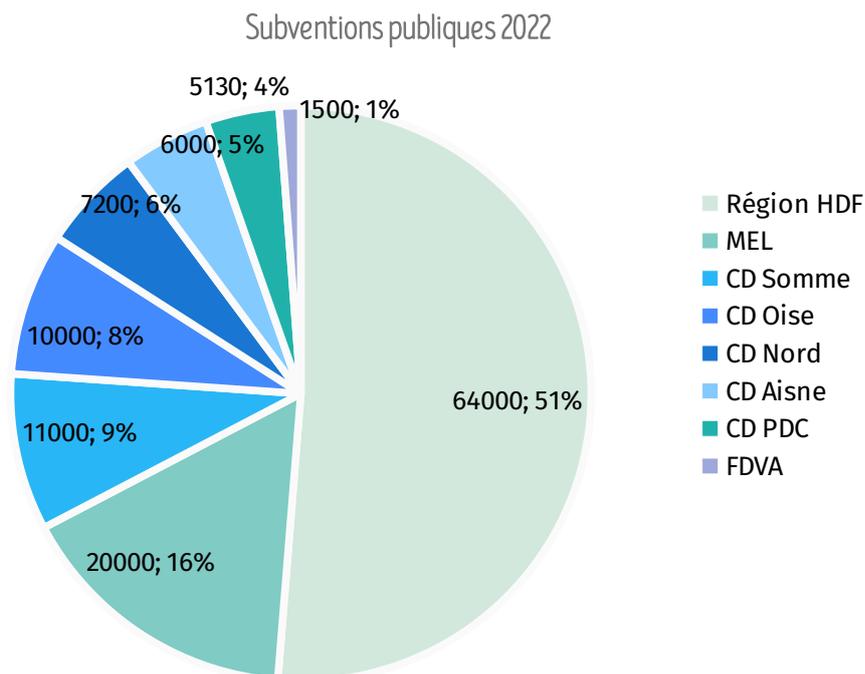
L'écart s'explique en partie par une baisse :

- du montant des adhésions : 9 947€ (en 2021, 11 569€) c'est-à-dire une diminution de 15,5%
- des subventions publiques : 124 830 € (en 2021, 127 319€) c'est-à-dire une diminution de 2%

La part des subventions publiques reste cependant très importante: 72% de nos ressources en 2022 (en 2021, 70%).



1. Les subventions publiques



Nous pouvons remercier la Région Hauts-de-France, les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme et la Métropole lilloise ainsi que le Fonds de Développement pour la Vie Associative qui nous font confiance depuis de nombreuses années.

Les subventions publiques qui s'élèvent à 124 830€ en 2022 (127 319 € en 2021) sont ainsi réparties : la **Région 51% (64 000€)**, la **MEL 16% (20 000€**, plus 2000€), les **5 conseils départementaux réunis 32% (39 330€**, en 2022 le département de la Somme a renforcé son soutien de 2 000€ supplémentaires), et le **FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) 1% (1500€**, 2500€ en moins pour 2022 pour le fonctionnement de l'association jugé non prioritaire).

Au 31 décembre 2022, les départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et la MEL avaient versé la totalité de leurs subventions 2022, le département de l'Aisne 70% de sa subvention à savoir 4200€ et le département de la Somme 50 % c'est à dire 5 500€.

Au titre de 2022			
Mars 2022	5 130 €	CD 62	totalité
Avril 2022	10 000 €	CD 60	totalité
Mai 2022	4 200 €	CD 02	acompte 70% de la subvention
Juillet 2022	7 200 €	CD 59	totalité
Juillet 2022	20 000 €	MEL	totalité
Août 2022	24 674.65 €	Région	acompte 1 : 38% de la subvention
Novembre 2022	5 500€	CD 80	acompte 50%
Novembre 2022	1 500 €	FDVA	totalité

En théorie, il reste encore à percevoir :

→ 50% de la subvention de la Somme, c'est-à-dire 5 500€ ;

→ 1 800€ du solde de la subvention du département de l'Aisne ;

→ le solde de la subvention de la Région, c'est-à-dire environ 39 325,35€ (64 000€ - 24 674,65€) ;
la région a versé le 31 janvier 2023 un second acompte de 26 298,83€, il reste donc à percevoir 13 026,52€ après l'AG.

La Région et le département de la Somme financent le solde de la subvention sur la base des dépenses réellement réalisées. C'est pourquoi les demandes de versements sont faites après le bilan comptable.

Remarque:

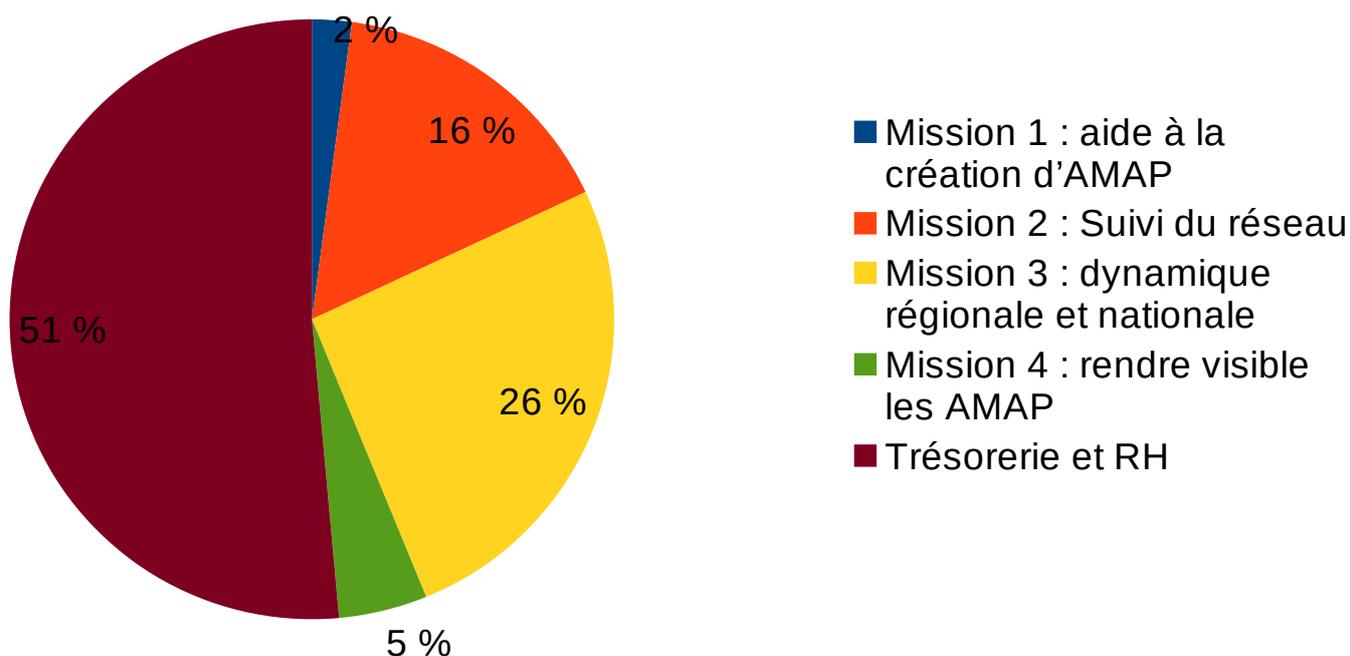
L'association n'a pas activé en 2022, pour le développement de Clic'AMAP, **le dispositif de soutien aux projets d'approvisionnement local** bien que la région lui ait donné son accord pour 2022/2023: ce sera fait en 2023.

2. Les contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à la mise à disposition gratuite de salles et surtout au temps consacré par les bénévoles, les administratrices et administrateurs à la gestion et aux actions de l'association : évènements, réunions, visites d'AMAP ou fermes, participation aux groupes de travail comme le groupe « communication », « défense de l'élevage plein air » ou « tempête Eunice » en 2022.

En 2022, elles représentent 11 % des ressources en 2022 (11% en 2021) et sont la 2ème source de revenus de l'association.

Temps de bénévolat 2022 réparti par missions



Au total, les 19 523€ qui correspondent :

- à 1 250 heures au taux horaire de 12 €, auquel s'ajoutent les charges sociales chiffrées à un taux de environ 40% ;
- 150€ (1,5 journée à 100€) pour les mises à disposition de salles.

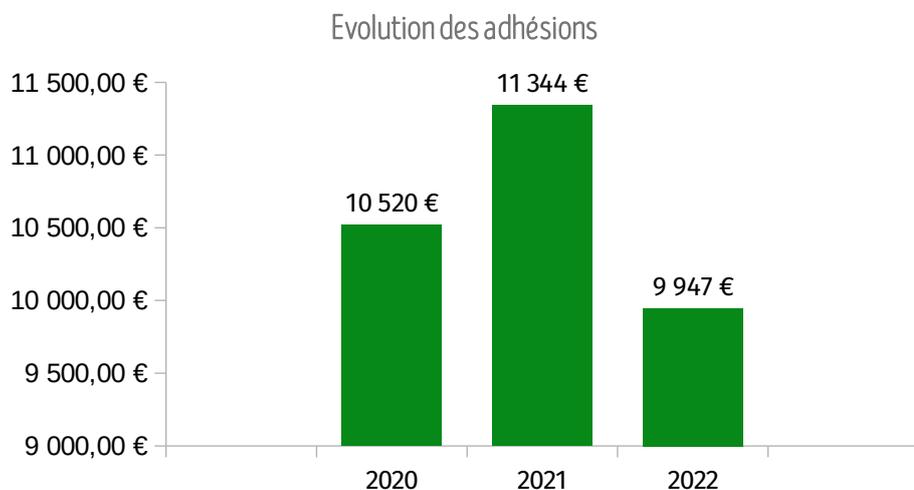
Il est important de noter qu'un salarié à temps plein travaille 1 245 heures par an. Les membres du Collectif et du réseau apportent donc à l'association l'équivalent en temps d'un salarié à temps plein.

3. Les adhésions

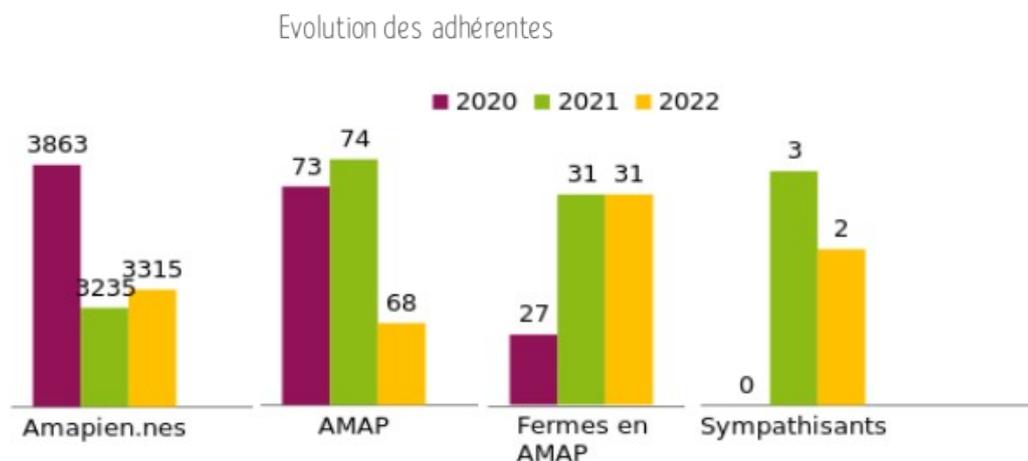
Les adhésions sont la 3ème source de revenus de l'association.

A ce titre, AMAP HDF a touché :

- Adhésions AMAP 8 346 € ;
- Adhésions fermes en AMAP 1 463€ ;
- Adhésions sympathisants 138 €.



Un montant d'adhésions en baisse par rapport à 2021 (11 569€), dû aux difficultés des fermes (baisse de revenus) et des AMAP (stagnation voire baisse du nombre d'Amapien-ne-s) en lien avec la situation économique actuelle (inflation importante).



2020 : 3863 amapiens – 73 AMAP – 27 fermes

2021 : 3235 amapiens – 74 AMAP – 31 fermes – 3 sympathisants

2022 : 3315 amapiens – 68 AMAP – 31 fermes – 2 sympathisants

4. Les ventes de biens et de services

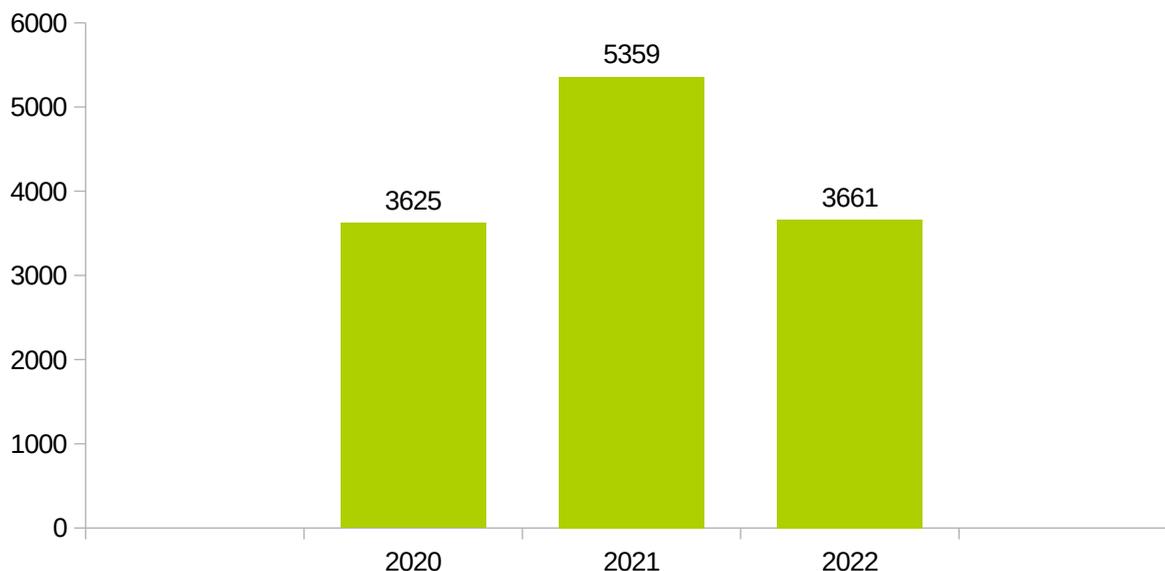
Les productions vendues (Il s'agit de prestations de service, formations ou participations à la réalisation d'outils, vente de BD et cabas, facturations ou refacturations de services, Internet, ménage) sont en baisse de 25% : 10 363€ en 2022 (13 870€ en 2021).

5. Les dons manuels et abandons de frais des membres du Collectif et bénévoles du réseau

Les dons manuels viennent d'AMAP et de deux entreprises au titre du 1% pour la Planète¹ représentent 1613€ . (1 811€ de dons en 2021)

les abandons de frais pour les déplacements des membres du Collectif et des bénévoles du réseau représentent 2048 €. Ils sont aussi en baisse (3 548€ en 2021). La diminution du montant des abandons de frais s'explique par un moins grand nombre de membres au Collectif et une augmentation du temps de travail en visioconférence par les membres du Collectif et les bénévoles du réseau.

Evolution des dons et abandons de frais



6. Les autres

produits d'exploitation

Ce sont essentiellement les transferts de charges (assurances AMAP et participation aux diagnostics agriculture paysanne, remboursement des indemnités journalières de sécurité sociale) : 2 839 € en 2022 (2 007€ en 2021). Et le remboursement des frais de formation professionnelle pour une salariée : 1 400€

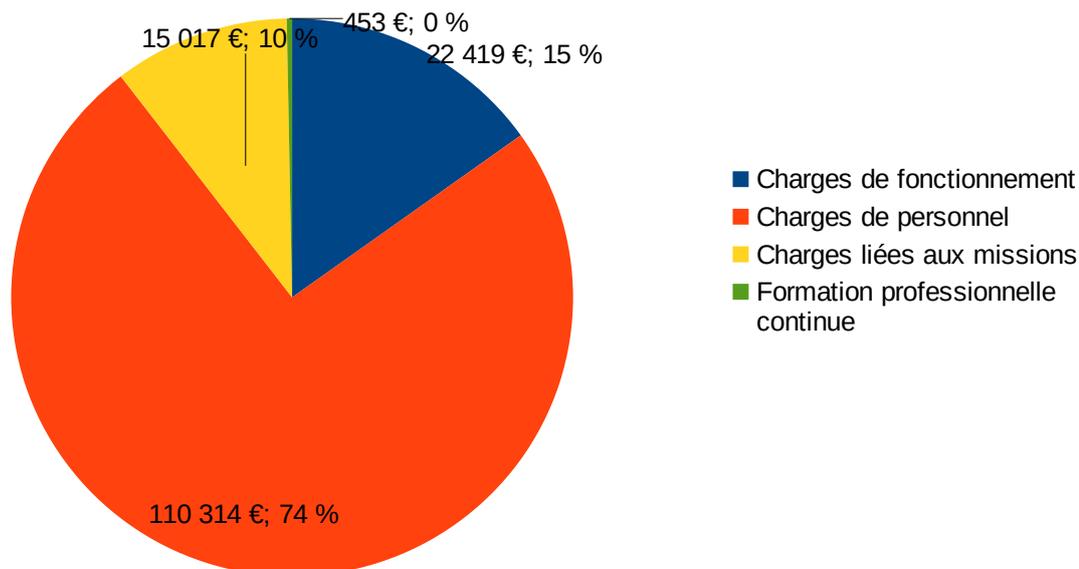
¹ 1% pour la planète, en anglais « 1% for the Planet », est un mouvement mondial porté par des entreprises qui décident de donner 1% de leur chiffre d'affaires à des associations de préservation de l'environnement. Le Réseau des AMAP HDF est association récipiendaire de ce dispositif.

B. Les charges de l'association

Le Réseau Amap HDF a 3 postes de dépenses :

- **Charges de personnel**, de loin le plus important (salaires, cotisations URSSAF, cotisations retraite, prévoyance, médecine du travail, formation, provision congés payés ...)
- **Charges de fonctionnement** en lien avec les 2 antennes de l'association, l'antenne d'Amiens et l'antenne de St Laurent Blangy
 - la location des bureaux et les charges locatives afférentes (EDF, eau, gaz, ménage, serveur informatique). Ces charges sont maîtrisées et réduites du fait de la mutualisation de la plupart d'entre elles avec les autres associations partenaires à Amiens et à la Maison des Paysans de Saint Laurent Blangy, la clef de répartition dépend du nombre de salarié-e-s de chaque structure partenaire et du temps de travail de chacun dans les locaux ;
 - les honoraires du cabinet d'expertise comptable Harmonium, la location à DLM d'un véhicule affecté à Amiens et l'assurance SMALC (responsabilité, dommage aux biens, auto collaborateurs, protection juridique pour le réseau et pour les AMAP le souscrivant), les fournitures d'entretien et petit équipement ;
 - les frais bancaires ;
 - le coût de la formation continue engagé pour une salariée
- **Charges liées aux actions** de l'association (ces charges sont variables d'une année sur l'autre)
 - les frais de déplacements liés aux missions des administrateurs et bénévoles ;
 - les frais liés au travail des 3 salariées (frais de déplacements, frais téléphoniques et postaux, achat de marchandises et de fournitures administratives, impressions, ...),
 - les frais liés aux formations (Devenir paysan en AMAP, Utiliser Clic'AMAP ...)
 - les frais liés aux actions de promotion (amélioration du site AMAP en fêtes...)
 - les cotisations liées à l'activité économique (Miramap, APES, Carnaval des Possibles) ;

Charges de l'association 2022

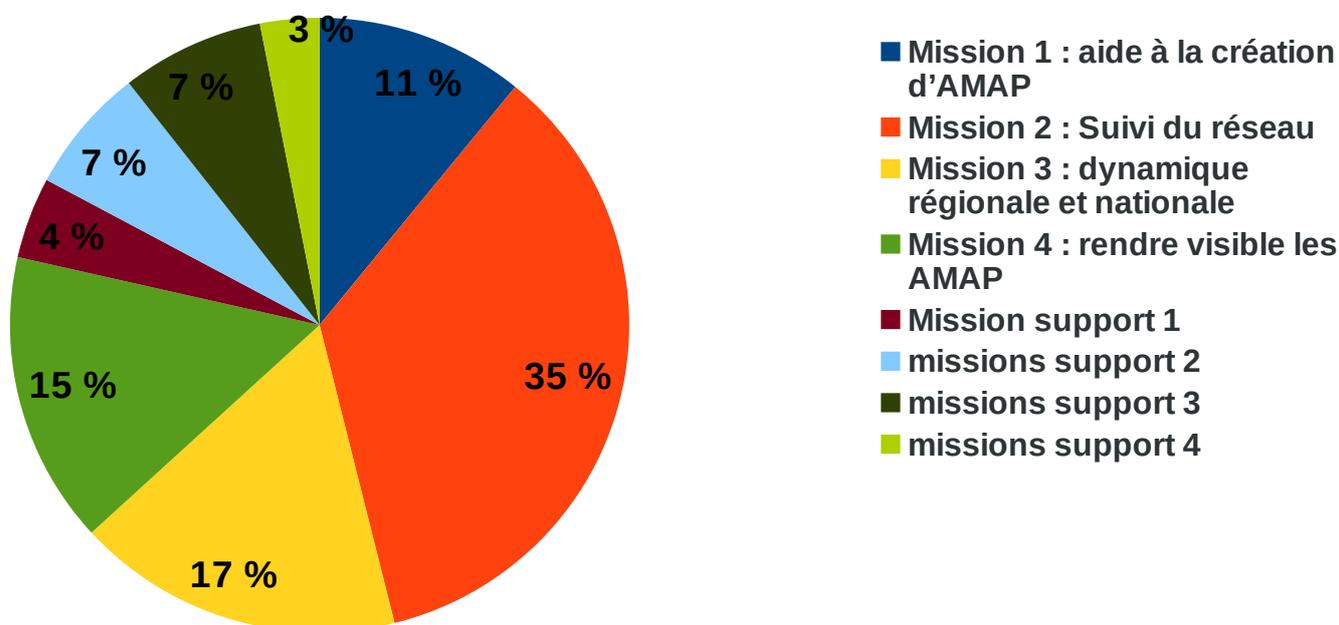


Les charges de l'exercice 2022 s'établissent à 148 205 € soit une augmentation de 5 844€ par rapport à 2021 (142 361€).

Cette évolution est due à :

- Une augmentation de 8,6% des charges de personnel (salaires, charges sociales, taxes et impôts divers : 110 314€) qui représentent en 2022 un peu plus de 74 % des dépenses de l'association (101 584€ en 2021, c'est à dire 65,5%).
- Une baisse des charges de fonctionnement qui représentent environ 15% des dépenses de l'association. Les frais de location des locaux d'Amiens et de Saint-Laurent Blangy et les charges afférentes (électricité, gaz, ménage, taxe foncière ...) sont financés par les structures occupant les locaux. Ainsi la part payée par chaque structure dépend de son nombre de salariés à temps plein présents dans les locaux. Comme les structures partenaires ont embauché de nouveaux salarié.e.s et que la masse salariale de Amap HDF est restée stable, la conséquence mécanique a été, malgré l'inflation, une baisse des charges de fonctionnement de AMAP HDF.
- Une baisse des charges liées aux missions de l'association qui représentent environ 10% des dépenses.

Temps de travail 2022 réparti par missions
3 salariées - 2,8ETP - 4685 heures de travail



En 2022, l'association a dû faire face à certaines dépenses spécifiques dues en partie à la mise en œuvre de modifications réglementaires :

- Une masse salariale est plus élevée, due à l'application de la grille indiciaire des salaires et des lois relatives à la participation aux abonnements liés au déplacement domicile-travail et à la mutuelle ;
- L'achat de matériel informatique (1 ordinateur portable et des accessoires nécessaires) suite à la mise en œuvre du télétravail pour l'association ;
- L'achat de 2 téléphones portables et des accessoires nécessaires (un pour Zoé et un pour Céline), les anciens ne rendant plus les services nécessaires.

A noter,

- L'association a acheté 11 parts sociales au crédit coopératif pour un montant de 173,88 € ;
- L'association n'a pas investi en 2022 dans le développement de l'application Clic'AMAP mais elle prévoit de le faire en 2023.

Trésorerie

Au 31 décembre 2022, les liquidités bancaires sont de 81 498,97 € (31 415,80 € sur le compte courant et 30 010,91€ sur le livret A) et les espèces en caisse s'élèvent à 221,69 €.

Les fonds propres de l'association (112 179€) sont pratiquement au même niveau qu'en 2021 (112 358€) et représentent environ 7 mois d'activité.

En conclusion, l'association a une bonne santé financière mais est fragile à cause de sa très forte dépendance aux subventions publiques. Le travail des bénévoles, membres du Collectif et du réseau, est indispensable pour pouvoir réaliser des actions malgré la part du budget de l'association limité sur cet aspect.

Réseau des AMAP Hauts-de-France Le Bilan de votre Année

BILAN AU 31/12/2022

	ACTIF 133 390 €	PASSIF 133 390 €	
IMMOBILISATIONS	17 860 €	112 179 €	FONDS PROPRES
CRÉANCES USAGERS	7 045 €		
AUTRES CRÉANCES	46 625 €		
TRÉSORERIE	61 860 €		
		2 991 €	DETTES FOURNISSEURS
		18 220 €	AUTRES DETTES

BILAN AU 31/12/2021

	ACTIF 137 037 €	PASSIF 137 037 €	
IMMOBILISATIONS	22 043 €	112 358 €	FONDS PROPRES
CRÉANCES USAGERS	5 994 €		
AUTRES CRÉANCES	27 367 €		
TRÉSORERIE	81 633 €		
		3 000 €	PROV. FONDS DÉDIÉS
		4 264 €	DETTES FOURNISSEURS
		17 415 €	AUTRES DETTES

RESEAU DES AMAP HDF
 40 avenue Roger Salengro
 62223 ST LAURENT BLANGY
 06.34.28.73.25 contact@amaphdf.org
 Siret : 531 999 811 00015

